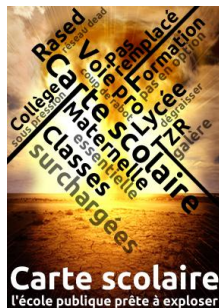


SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



FLASH-INFOS ECOLES du 17 février 2012



Merci d'afficher la pièce jointe ou de transférer le mail à vos collègues

- 1/ Carte scolaire : CDEN et préavis de grève
- 2/ Mouvement et réunions d'information syndicales
- 3/ Jour de carence : le projet d'application
- 4/ présidentielles : des moyens ? oui, mais pourquoi faire ?

1/ Carte scolaire : CT, CDEN et préavis de grève

L'ensemble des mesures de carte scolaire présenté au CDEN du 24 février est en ligne > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article581>

Ont été évoqués au CTSD



- le projet de nouvelle circulaire sur le temps partiel :

Le temps partiel serait incompatible avec la fonction de Directeur d'école. Le SE-UNSA demande des explications et des justifications sur ce sujet, qui n'a pas été débattu avec les organisations représentant les personnels. Qu'en est-il de l'affectation à TD des directeurs ? La DASEN (IA) indique qu'elle étudiera les situations au cas par cas. Pour nous, il n'y a pas de dysfonctionnement sur les écoles qui ont un directeur sur temps partiel.

- Information Affelnet :

Les affectations en 6^{ème} devront dorénavant passer par une saisie informatique sur serveur dédié couplé à base élèves. La DASEN-IA indique que les animateurs-informatique assureront une formation et un conseil de proximité aux directeurs d'école et que la charge de travail n'est pas hors de proportion. Des tutoriels seront mis à disposition également.

Le SE-UNSA demande si ces procédures viennent en remplacement des documents à préparer précédemment : la réponse est OUI

- Professeurs stagiaires :

Le recrutement académique sera plus important (85). Sera-t-il possible de réserver des postes au mouvement pour la trentaine de PES du 51 ? l'impact sur le mouvement (« non mouvement »), d'un grand nombre de postes bloqués, sera important (+ victimes de cartes colaires)

CDEN : convoqué le matin du 24 février à Chalons (Préfecture). Pour permettre aux collègues de protester contre cette carte scolaire, le SE-UNSA a déposé un préavis de grève. Il est motivé par les suppressions d'emplois dans le cadre de la carte scolaire, les conditions de travail et donc la dégradation de la qualité du Service Public d'Education qui en découle. Les déclarations d'intention doivent parvenir à votre IEN pour le mardi 21 février. (le mail est possible à partir de votre adresse en @ac-reims.fr)



2/ Mouvement / RIS et Permanences

2 Réunions d'information syndicale SE-UNSA spéciales mouvement (actualités de l'éducation / carrière / mouvement) :

MERCREDI 14 mars à Reims, de 9 H à 12 H

MERCREDI 21 mars à Reims, de 9 H à 12 H

Nous avons fait le choix de programmer nos RIS pendant la période de saisie des vœux (du 12 au 22 mars sur i-prof).

Le modèle de lettre à votre IEN c'est là > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article526>

Afin de mieux nous organiser matériellement, nous vous proposons de nous faire connaître votre participation par ce lien, vous pouvez aussi poser vos questions :

<https://docs.google.com/spreadsheet/viewform?formkey=dFpXcFgxbTVISENRUmQ1V1BSZ3RwV1E6MQ>

-Permanences mouvement : du 12 au 22 mars sur Reims (période de saisie des vœux sur i-prof).

-Adhérents du SE-UNSA : possibilité de prise de RV (y compris sur Chalons et Epernay et Fismes)

Pour recevoir nos brochures spéciales mouvement, si vous n'êtes pas adhérent, envoyez vos coordonnées postales au 51@se-uns.org. Nota : Il n'est jamais trop tard pour adhérer (ou réadhérer !) et soutenir ainsi notre action militante.

Nous mettrons régulièrement à jour notre page spéciale mouvement > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article579>

3/ Jour de carence : le projet d'application

Un projet de circulaire fait le point sur la mise en œuvre du jour de carence pour les fonctionnaires.

Déclaration commune des organisations syndicales > http://www.se-uns.org/UserFiles/File/cp_commun_journee_carence.pdf



L'argument de l'équité de traitement avec les salariés de droit privé ne tient pas.

Deux exemples :

- Les fonctionnaires d'Alsace Moselle vont être soumis au nouveau dispositif alors que les salariés en seront exemptés par le régime concordataire.
- De même, à la Poste et à France Telecom, les fonctionnaires seront les seuls à être astreints au dispositif, les salariés de droit privé bénéficiant de la convention d'entreprise...

Le dispositif n'est qu'une nouvelle attaque contre les fonctionnaires, bien conforme à l'optique de la campagne présidentielle qui oppose les salariés de droit privé à ceux de droit public.

Par ailleurs, le dispositif est d'abord symbolique. Les économies espérées alimenteront le budget général. Mais, le coût de la mise en œuvre, les pertes de cotisation pour les régimes sociaux hypothèquent déjà le rendement espéré.

Enfin, le SE-Unsa a attiré l'attention de la Fonction publique sur le sort particulier des enseignant(e)s notamment des écoles. En contact avec des enfants plus souvent sujets aux maladies, ils sont plus que les autres exposés au risque d'arrêts courts et donc seront pénalisés. Des questions restent sans réponse notamment sur l'instauration d'un jour de carence sur les congés d'éviction pour les femmes enceintes (rubéole...).

Le SE-Unsa continue à dénoncer cette mesure injuste.

Pour avoir les détails du projet et les incidences précises sur les salaires > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article582>

4/ présidentielles : des moyens ? oui, mais pourquoi faire ?

Une interview de Francois Dubet pour alimenter la réflexion

<http://www.se-uns.org/UserFiles/File/publications/dossiers/153/livre/index.html>

et les infos des autres personnels de l'éduc > <http://www.unsa-education-marne.com/>



Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré : Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré : Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / Lycées Collèges

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement PRO



Je ne reste pas isolé, j'adhère !

> <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Contactez-nous. L'adhésion se fait pour l'année scolaire. Il est encore temps bien sûr !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».